

CARPOROME DE TERRE NEUVE

POMMIER DE BEAUREPAIRE

Mr HERNANDEZ Philippe

Tél : 04.74.54.36.50

Port : 06.79.71.04.48

www.etangdelamourblanc.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Nous remercions chaque pêcheur de profiter de notre étang,
Nous vous demandons de lire attentivement le règlement
afin d'éviter toute confusion (et les « *je ne savais pas !* »)
Nous vous souhaitons à tous une excellente pêche !

NOS TARIFS 2015

		TARIF ADULTE	TARIF ENFANT – journée - 12
<i>ans</i>			(1 canne maxi)
1 Journée seule	12 h	12.00 €	6.00 €



HORAIRE

Les journées de pêches débutent de 8 h du matin à 20 h.
Il ne sera pas appliqué de tarif demi-journée.

PRELEVEMENT

AUCUN PRELEVEMENT n'est autorisé, tout poisson sera automatiquement remis à l'eau.

OBLIGATION A RESPECTER PAR LE PECHEUR

↳ Toutes les photos transmises ou prises sur nos étangs seront susceptibles d'être publiées sur notre site internet www.etangdelamourblanc.fr

Nous considérons que vous acceptez sans réserve cette close conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez nous contacter.

- ↪ La pêche au carnassier est **INTERDITE**.
- ↪ Pêche de nuit interdite, sauf autorisation de ma part.
- ↪ Bruit interdit après **22 h** sous peine d'exclusion.
- ↪ Circulation des voitures **INTERDITE** après **21 h** sauf cas **EXCEPTIONNEL**.
- ↪ Pique-nique, barbecue **hors sol uniquement** et camping sont **EXCLUSIVEMENT** réservé aux pêcheurs et ce sous leur entière responsabilité.
- ↪ Sont interdits : baignades, canotage, feu à terre.
- ↪ Ne seront acceptés que les chiens tenus en laisse et sous la responsabilité de leur maitre. Baignade interdite pour nos compagnons.
- ↪ Le terrain devra être tenu propre sur son poste et ses alentours. **(chaque pêcheur sera tenu de remporter ses poubelles chez lui)**
- ↪ Chaque pêcheur s'engage à respecter l'emplacement qu'il aura choisi au départ de la pêche.
- ↪ Chaque pêcheur se verra dans l'obligation de garer son véhicule de manière à ne pas entraver la circulation des autres pêcheurs.
- ↪ Chaque pêcheur sera limité à **2** cannes qui devront être disposées à portée de main.
- ↪ Les lignes devront être tendues perpendiculairement à la berge sans dépasser le milieu de l'étang afin de respecter ses voisins.
- ↪ **INTERDICTION TOTALE** d'utiliser **la tresse**.
- ↪ **INTERDICTION TOTALE** d'utiliser **des hameçons** inférieur au n° 6. Ne sera autorisé que des hameçons sans ardillon, micro-ardillon ou ardillon écrasé **pour éviter des plaies inutiles**.
- ↪ Chaque pêcheur est formellement prié et remercié de sortir de l'eau tout poisson nuisible rencontré, tel que **poissons chat, brèmes, carassins, silures ou perches soleil**.
- ↪ Vous devez **OBLIGATOIREMENT** remettre à l'eau **DE SUITE** et avec **PRECAUTION**
 - les esturgeons
 - les amours blancs

Tous ces poissons devront être mis **OBLIGATOIREMENT** sur un tapis de réception et remis à l'eau avec précaution dans le tapis porté à raz le sol. Toute photo devra être prise au dessus du tapis à genoux. Ceci afin d'éviter au maximum toute chute fatale.

Il est interdit de porter dans ses bras un poisson pour le remettre à l'eau.

Ses poissons devront être maintenus en bourriche de 2 mètre de long minimum à maille la plus fine possible pour éviter que les dorsales des carpes ne s'emmêlent dedans. Il est **OBLIGATOIRE** de vider les bourriches toutes les 3 heures. **Les plus grosses carpes devront être mises à l'eau de suite.**
Seront interdites les bourriches à grosses mailles et les bourriches en ferraille.

NOS RESERVES

Nous demandons à chaque pêcheur de veiller le plus attentivement possible à ses effets personnels, nous ne serons pas tenus responsables en cas de perte ou de vol sur le site.

Chaque pêcheur qui laissera un emplacement dégradé ou sali à son départ se verra infligé l'exclusion définitive de l'étang.

Chaque adulte sera responsable du comportement de ses enfants ou de son animal (veillez à contrôler que votre Responsabilité Civile vous couvre de tous problèmes)

Les barbecues seront interdits dans la période d'été en respect des arrêtés préfectoraux.

Des toilettes aménagées à distance correcte du lieu de pêche sont à votre disposition, merci de respecter cet endroit tant pour vous que pour les autres.

Des emplacements sont prévus pour garer les véhicules. Merci de respecter un alignement cohérent afin que chacun puisse disposer de son propre véhicule sans gêner ses voisins.

Nous nous réservons le droit de vous interdire l'accès à la digue en cas de terrain détrempe. Nous serons les seuls à juger de la réouverture de celle-ci lorsque le temps le permettra, ceci afin d'éviter les désastres connus les années précédentes.

Nous attendons de chaque pêcheur une tolérance et un respect mutuel les uns envers les autres. N'hésitez pas à communiquer entre vous !

Nous attendons de chaque personne présente respect du site. Ceci pour la tranquillité de la faune et de la flore.

Nous nous réservons le droit d'exclure sur le champ, toute personne ne respectant pas ce règlement

A DISPOSITION

Boulangerie au village.

Epicerie, pharmacie, boucherie, médecin à moins de 5 km.

Grande surface à moins de 10 km.

Le responsable.